

**Georges COLOMBIER**  
**Député de l'Isère**  
**Conseiller Général**

Monsieur Jean GIARD  
Président  
ALERTES  
La Grange du Château  
8 rue du Château  
38320 EYBENS

Paris, le 15 janvier 2008

(Référence à rappeler)  
GC/2008.01.MC/MT101

Monsieur le Président,



J'ai bien reçu votre courrier du 15 décembre 2007 par lequel vous me faites part de votre attachement à l'allocation personnalisée d'autonomie suite à un amendement déposé au Sénat, puis retiré, prévoyant de récupérer les sommes versées aux bénéficiaires sur les patrimoines de plus de 100 000 euros.

J'en ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt et je vous remercie de la confiance que vous me témoignez.

Comme vous, je suis attaché à un financement solidaire et intergénérationnel de la dépendance. Dès l'adoption de cette mesure par les sénateurs, je suis intervenu auprès du Gouvernement et des responsables de ma famille politique à l'Assemblée nationale, afin que cet amendement soit abandonné, ce qui a été le cas.

En effet, il me semble inconcevable et inadmissible de faire passer par voie d'amendement une mesure qui aurait une incidence sur 900 000 personnes âgées en la sortant de la réflexion que le Gouvernement a engagée sur la prise en charge de la dépendance et la mise en place du « cinquième risque ».

Remettre en cause le dispositif actuel pourrait avoir pour conséquence de dissuader les petits retraités de renoncer à cette aide alors même que 85 % des bénéficiaires gagnent moins 1400 euros par mois.

Toutefois, il est évident que nous devons réfléchir aux conséquences du vieillissement de la population et des enjeux liés à la prise en charge de la dépendance dans notre pays qui sera de plus en plus lourde.

A l'horizon 2030, le nombre des plus de 60 ans progressera de 60 %, celui des plus de 80 ans de 75 %.

Au regard de ce choc démographique à venir, Monsieur Xavier BERTRAND, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, doit organiser une cinquième branche de la protection sociale.

Un grand débat doit démarrer dès le début de cette année pour aboutir à la présentation d'un projet de loi sur la dépendance à la fin du premier semestre 2008.

Vous pouvez compter sur tout mon engagement et ma vigilance à cette occasion.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Georges COLOMBIER